



Audience SNES au Rectorat du 4 mai 2018 · question des menaces sur le service public d'orientation de l'Education Nationale

Dans le cadre d'une audience plus générale demandée par le SNES-FSU à la nouvelle rectrice de l'Académie de Limoges, la question des CIO et DRONISEP a été rajoutée au regard de l'actualité.

Présents pour l'administration: Mme Christine Gavini-Chevet, Rectrice; M. Vincent Denis, secrétaire général académique et M. Freddy Tarayre, Directeur de cabinet.

Présents pour le Snes-Fsu: Marianne Corrèze et Patrice Arnoux, co-secrétaires académiques; Françoise Quéméner, élue Capa et représentante Psy-EN EDO.

1ere partie : rappel du contexte législatif

A la suite de la présentation du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », nous nous interrogeons sur les conséquences sur nos services, en l'absence complète de dialogue social.

Mme PENICAUD, ministre du travail, a présenté vendredi 27 avril en conseil des Ministres le projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Ce texte ajoute des missions aux régions en matière d'orientation: elles devront "organiser des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires". Le transfert de cette compétence d'information aurait d'importantes conséquences à lui seul.

La loi prévoit de conserver l'ONISEP en tant qu'établissement public au niveau national, mais de transférer les DRONISEP aux régions. Cette mesure signerait à très court terme la disparition du rôle de l'ONISEP en tant qu'opérateur public principal pour l'information des élèves sur « les enseignements et les professions » : d'une part parce que cette mission n'incomberait plus à l'Etat, d'autre part parce que, privée de son réseau de Délégations régionales, l'office serait dans l'impossibilité de continuer sa mission. Les DRONISEP ne se contentent pas, comme le présente le MEN, de diffuser de l'information, mais en produisent sur des thèmes différents et adaptés aux besoins des élèves, et en font remonter au niveau national. Les CIO s'appuient prioritairement sur cet organisme et ses déclinaisons régionales pour l'information et l'accompagnement des publics scolaires.

Questions :

- Quel est l'état d'avancement du projet de transfert des Dronisep ?
- Dans quelle mesure les brochures d'information systématiques et gratuites continueront elles à être distribuées en fin de 3^{ème} et de terminale ?

- Quelles assurances que les informations dispensées par les régions ne seront pas limitées aux orientations de la politique régionale en matière de formation professionnelle et d'emploi à court terme?
- Quelles garanties sur la qualité des informations dispensées par la région ou un organisme prestataire, sur la qualification des personnes qui interviendront dans les établissements et sur leur déontologie et leur indépendance ?

Réponses de Mme la Rectrice:

- En préambule, Mme Gavini-Chevet rappelle qu'il s'agit d'un projet de loi non encore étudié au Parlement et qui a vocation à être amendé. Le point d'arrivée n'est pas encore connu, seule la direction l'est. Certains éléments paraissent clairs: le transfert des Dronisep aux régions en est un, mais pas forcément sur l'ensemble des missions qui incombent aux Dronisep.

- L'Etat veut confier l'information aux régions, pas l'orientation. Les missions d'orientation restent à l'EN.

- Sur la neutralité de l'information donnée par les régions, c'est à travailler avec elles.

- Sur une offre d'information qui se limiterait au local: c'est une question qui se pose et qui sera travaillée au national. Il faudra des dispositifs inter-régionaux, en particulier pour les jeunes en limite d'une région voisine.

- L'Onisep demeure et continuera à fournir les brochures.

(Commentaires du Snes: le projet de loi peut encore évoluer dans son passage au parlement, mais dans un sens comme dans l'autre. Nous lui avons par ailleurs fait remarquer qu'information et orientation fonctionnent de manière indissociable et que la Région cherche à avoir la maîtrise de l'orientation.)

La réécriture de l'accord cadre État/Régions va beaucoup plus loin : elle prévoit l'engagement des personnels dans le SPRO :

La partie VI de l'article 10 prévoit que « l'Etat et les régions peuvent, à titre expérimental, et pour une durée de trois ans, conclure une convention fixant les modalités de participation des services et établissements de l'Etat au service public régional de l'orientation. Un décret définit les modalités de l'expérimentation et de son évaluation ».

De plus, depuis la publication de l'avis du conseil d'État, à propos du projet de loi, une nouvelle rédaction est apparue. L'écriture d'un nouvel accord-cadre, en remplacement de celui du 28 novembre 2014, vise à permettre **« à l'État de mettre à disposition des régions, sans remboursement de leur part, des agents exerçant dans les services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, et notamment au sein des centres d'information et d'orientation. »**

2^{ème} partie : la situation particulière de la Nouvelle Aquitaine

Début avril, l'Etat et la région NA ont créé « l'agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi ». M. Duwoye, directeur de cette agence, a annoncé dans la presse que cette agence intégrera une nouvelle mission d'information sur l'orientation des publics scolaires, avec comme objectifs de mieux répondre aux goûts et besoins des élèves. Cette association reposerait sur « une approche métiers en

liaison avec les besoins de la jeunesse et des entreprises sur tout le territoire Nouvelle Aquitaine ». Les préoccupations des régions étant centrées sur le développement de l'apprentissage et les « métiers en tension », ce projet confirme nos craintes d'une information orientée, dans une logique adéquationniste

Questions :

- *Les Recteurs et les services du rectorat ont-ils été associés et consultés ?*
- *Quelles seront les conséquences de telles décisions ?*

Réponses de Mme la Rectrice:

- La Région Nouvelle Aquitaine est volontaire pour l'expérimentation de 3 ans. Il n'est pas question du transfert des Psy-EN à la région. Ce n'est pas un souhait de l'EN. Ce n'est pas une demande des régions.

- Le Rectorat travaille depuis longtemps avec la région sur la carte des formations. Sur la question de l'apprentissage, elle n'est pas inquiète, il n'y a pas dans notre académie de "concurrence" entre les formations en voie scolaire et celles par apprentissage.

3eme partie : les décisions du MEN et leurs conséquences ?

LE MEN a annoncé brutalement aux organisations syndicales début avril qu'il entendait fermer les CIO et nommer les Psychologues de l'éducation nationale du second degré dans les établissements scolaires. La situation des personnels est difficile dans ce contexte incertain, vécu comme une énième attaque contre les services d'orientation de l'EN et les CIO et comme une remise en cause de la professionnalité des PsyEN EDCO. Les PsyEN sont des fonctionnaires d'Etat avec des missions nationales.

1. La nomination des PsyEN EDO dans les EPLE

Le gouvernement (Éducation nationale et Travail) argumente aussi sur une plus grande proximité des PsyEN avec les élèves puisqu'ils seraient nommés dans les EPLE. Rappelons que le MEN a réduit de 25% le nombre de postes inscrits au concours de PsyEN EDO cette année et que chaque PsyEN a déjà à sa charge 1500 élèves répartis entre 3 ou 4 établissements ! La nomination dans les EPLE ne changera rien à cette situation. Vouloir de plus impliquer davantage les PsyEN dans le SPRO, réduirait encore le temps qu'ils peuvent consacrer aux élèves et aux équipes !

1. Les conséquences de la disparition des CIO

La fermeture des CIO, annoncée par le MEN aux différentes organisations syndicales, vise de manière déguisée à faire place nette pour un service régional qui n'aura de public que le nom puisqu'une bonne partie de ses prestations seront assurées par des organismes privés, dans des guichets uniques où les personnels devront être polyvalents pour tous les publics !

La disparition des CIO signerait de fait la suppression du seul véritable service public de proximité, de conseils sur la scolarité et l'orientation, ouvrant ainsi la porte au coaching privé.

Enfin le MEN ne semble pas bien avoir pris la mesure des missions que remplissent les CIO dans l'institution scolaire et qui feraient défaut :

- l'accueil des élèves allophones
- des jeunes en situation de handicap à la recherche d'une scolarisation ou d'une formation

- des décrocheurs ou des jeunes déscolarisés qui cherchent à réintégrer un établissement scolaire
- l'accueil des élèves du privé et du public, notamment pendant les congés scolaires, dans un lieu neutre différent des établissements
- l'élaboration de projets de CIO pour la mise en place du Parcours avenir
- l'analyse et la coordination des éléments concernant l'affectation et l'orientation des élèves dans un département (rappelons que les circulaires sur les procédures d'affectation représentent près de 300 pages que l'on ne peut pas demander aux professeurs principaux d'analyser seuls)
- etc....

Réponses de Mme la Rectrice:

- Le MEN souhaite en effet rattacher les Psy-EN aux EPLE mais le caractère mobile restera: étant donné le volume d'élèves dans les établissements de notre académie, chaque psy-EN aura plusieurs établissements.

- La question des CIO est moins claire que celle des Dronisep: l'EN souhaiterait garder au moins 1 CIO par département pour assurer les missions évoquées. C'est ce que défendrait le ministre de l'EN.

(Commentaires du SNES : la perspective du maintien d'un CIO par département n'est pas du tout rassurante puisque dans la perspective du transfert de la compétence information aux régions d'une part et du transfert des psy-EN aux EPLE d'autre part, de quel CIO parle-t-on ?)

4^{ème} partie : les revendications du SNES-FSU

Pour le SNES-FSU ces propositions entrent dans le cadre d'une attaque réglée contre les services publics.

Le service public régional d'orientation n'a aucune existence réelle sur le terrain car il n'a été conçu que dans une perspective de transfert des personnels à titre gratuit et par l'adjonction de multiples organismes associatifs souvent financés par des fonds européens. Cette solution de guichet unique s'agissant de publics et de demandes très différentes n'est pas pertinente et il serait stupide de vouloir continuer à plaquer en France, des recommandations européennes pensées pour des systèmes éducatifs où la prise en charge des questions d'orientation par des personnels spécialement formés pour cela n'existait pas.

Le SNES-FSU revendique le maintien du service public d'orientation de l'Education nationale, et de ses 470 CIO sur tout le territoire afin d'assurer un travail de qualité pour tous les jeunes, de manière égale dans toutes les académies, tous les départements et tous les bassins.

Nos revendications:

- Refus de l'abandon des missions d'information des élèves et des étudiants par l'Etat et de la réécriture d'un-nouvel accord cadre national
- Refus du transfert des DRONISEP aux régions
- Maintien de tous les CIO dans l'Education nationale
- Maintien du statut et de la circulaire nationale des missions des psy EN dans leur intégralité
- Augmentation des recrutements de PsyEN pour arriver à une prise en charge maximum de un PsyEN pour 800 élèves.